- Terre d'Émeraude Communauté -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°109/2022

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le



ID: 039-200090579-20220908-D_109_2022-DE

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice: 116

Titulaires présents : 74 Suppléants présents : 5

Pouvoirs: 19

Date de convocation : 02/09/2022

Date d'affichage : 13/09/2022

Votants: 98 Pour: 98 Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (74) :

ANDREY Patrick; AYMONIER Gaëtan; BAILLY Hervé; BELPERRON Pierre-Rémy; BENIER ROLLET Claude; BENOIT Jérôme BLASER Michel; BOISSON Jean Pierre; BONDIER Jean-Robert; BONIN Robert; BOURGEOIS Rachel; BOURGEOIS Josette; BOZON Fabienne; BRUNET Hervé; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAILLON Gérard; CALLAND Jacques; CAPPELLI Célestin; CASSABOIS Yannick; CATILAZ Christophe; CATTET Jean-Luc; CHAMOUTON Patrick; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; CORON Nathalie; DALLOZ Jean-Charles; DE MERONA Bernard; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; ETCHEGARAY Josiane; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GUILLOT Evelyne; HOTZ Richard; HUGONNET Franck; JACQUEMIN Pierre; JAILLET Bernard; JOURNEAUX Cyrille; JULLEROT Pascal; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MAILLARD Jean-Claude; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MOREL Alain; MOREL Denis; PANISSET Marilyne; PARIS Robert; PIETRIGA Guy; POURCELOT Anaïs; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; REBREYEND COLIN Micheline; RETORD Dominique; REVOL Hervé; REYDELLET DELORME Emmanuelle; ROUX Nathalie; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; VACELET Jean-Marie; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VILLESSECHE Anne VUITTON Antoine.

<u>Délégués suppléants présents (5)</u>: CARDINAL Damien; FREDY Damien; GIBOZ Brigitte; GIRARDOT Michel; IUHAN Christine.

Excusés ayant donné pouvoir (19): BAILLY Jacques à COLIN Gwenaelle; BAILLY Thierry à GERMAIN Christophe; BAUDIER Stéphanie à BELPERRON Pierre-Rémy; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane; CAPELLI Sophie à CAPELLI Célestin; CHATOT Patrick à PANISSET Marilyne; CLOSCAVET Marie-Claire à MARQUES Patrick; DAVID Lauriane à BOURGEOIS Rachel; DUFOUR Anne à DEPARIS-VINCENT Christelle; DUTHION Jean-Paul à CORON Nathalie; FATON Patrice à PIETRIGA Guy; GEAY David à LONG Grégoire; GRAS Françoise à CALLAND Jaques; GROSDIDIER Jean Charles à GIROD Franck; GUERIN Jean Luc à RETORD Dominique; HUGUES Guy à VACELET Jean Marie; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël; MOREL-BAILLY Hélène à PROST Philippe; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; THOMAS Rémi (représenté par CARDINAL Damien).

Absents: BANDERIER Dominique; BARIOD Denis; BOILLETOT Jean-Marc; BOISSON Laurence; BIN Richard; CIOE Bruno; DUFOUR Christiane; DUMONT GIRARD Philippe; FIEUX Henri-Didier; LAMARD Philippe; MORISSEAU Gilles; PAGET Jean-Marie; PRELY Fabrice; ROZEK Evelyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet: Budget Annexe SPANC - Décision modificative n°1



ID: 039-200090579-20220908-D_109_2022-DE

Rapporteur: PIETRIGA Guy

Le RAPPORTEUR.

EXPOSE

Il est nécessaire de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice.

Il est précisé que ces modifications n'affectent pas substantiellement les grands équilibres budgétaires.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 31 août 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Fonctionnement Dépenses	
D – 6231 – Annonces et insertions	- 100 ,00€
D – 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	8 100,00 €
D – 022 – Dépenses imprévues	-3 000,00 €
D – 6531 – Indemnités	-2 500,00 €
D – 6541 – Créances admises en non-valeur	-500,00€
D – 6542 – Créances éteintes	-500,00€
D - Total	0,00€

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

l e Président